



Fiche d'inscription CLUB ADOS 2025



Nom de l'adolescent.e : _____ Prénom : _____

Né.e le : ____ / ____ / ____ Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____

Établissement scolaire : _____ Classe : _____

Parent 1

Nom, Prénom :

Adresse : _____

Mail : _____

N° de tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

N°tél travail : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Parent 2

Nom, Prénom :

Adresse : _____

Mail : _____

N° de tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

N°tél travail : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Votre adolescent fait-il l'objet d'un **Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** ? (si oui, joindre une copie)

Oui ☐ Non ☐

N° CAF : _____

Personne à prévenir entre 8h et 22h
(en cas de sorties ou veillées)

Nom : _____

N° tel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Médecin traitant :

Tel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Autorisations

AUTORISE mon enfant à **partir seul** du Club ados entre 17h30 et 18h30

Oui ☐ Non ☐

AUTORISE mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées ainsi qu'aux veillées

Oui ☐ Non ☐

AUTORISE la ville de Sète à photographier et/ou à filmer mon enfant dans le cadre de ses activités au Club Ados ainsi qu'à diffuser son image dans les supports suivants : site internet officiel, pages Facebook et Instagram officielles, journaux, bilans d'activités de la ville de Sète.

Oui ☐ Non ☐

☐ J'autorise le traitement de mes données personnelles dans le cadre de l'inscription de mon enfant. Je reconnais que les informations recueillies par la direction de l'éducation et de la jeunesse feront l'objet d'un traitement informatique destiné au logiciel de gestion des services péri et extrascolaires. Je reconnais avoir volontairement donné ces informations et que mon éventuel refus n'aurait aucune sanction à mon encontre. Ces données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les traitements indiqués ci-dessus telles que se conformer aux obligations légales, résoudre les éventuels litiges.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rétractation aux informations qui vous concernent, Vous bénéficiez également de la possibilité d'effectuer une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal au 3 Place de Fonteney-TSA 80715-75334 paris cedex 07 ou en vous rendant sur le site <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

DÉCHARGE POUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉPARÉES PAR LES FAMILLES

Le Club ados sous couvert de la Direction de l'Éducation ne peut être tenu responsable de la qualité des aliments préparés par les familles à domicile, ainsi que de la température lors du transport.

Les aliments doivent être transportés dans une glacière. (maximum +4°C)

Un réfrigérateur et un micro-ondes sont à la disposition des adolescents sur la structure.

Je certifie avoir pris connaissance du texte ci dessus et autorise de ce fait l'équipe du Club ados à donner les aliments préparés et transportés par mes soins (décharge valable pour toutes les activités de l'année 2025 et pour les séjours éventuels).

Je décharge la responsabilité du Directeur et de l'équipe du Club ados en cas d'incident lié à l'ingestion de ces aliments.

Je soussigné.e _____

responsable de l'adolescent.e _____

demande l'inscription de l'adolescent.e désigné.e ci dessus au Club ados de la ville de Sète, certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

J'autorise le directeur du Club ados à prendre toute mesure qu'il jugerait utile au cas ou mon enfant aurait besoin de « **soins urgents** ».

Fait à Sète, le _____ Signature du responsable légal : _____ Signature de l'adolescent.e : _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription :

- Une photo d'identité
- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie des vaccinations à jour
- Un test d'aisance aquatique – facultatif
- Une photocopie de l'assurance responsabilité civile extra scolaire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le paiement de la cotisation annuelle de 28,15€ / année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) auprès du guichet unique

Cette inscription ne sera définitive qu'après le dépôt du dossier administratif complet.

Tout changement de situation familiale (changement de numéro de téléphone, de domicile, etc.) doit être signalé

MODALITÉS DE RESERVATION

Les réservations sont **obligatoires**, elles permettent de connaître l'effectif des jeunes accueillis et de prévoir l'encadrement réglementaire.

Elles s'effectuent soit :

- Guichet unique – mairie centrale
- Mairie annexe de l'île de Thau
- Espace famille (après activation de votre compte)

Ouverture des plannings pour les réservations :

Pour chaque période de vacances, les plannings sont ouverts 15 jours avant et sont réservables et annulables 48h avant chaque jour souhaité.

Ex : Je réserve le... Pour une présence le...
Lundi Mercredi
Mercredi Vendredi

La réservation des sorties payantes reste inchangée.

Règlement intérieur Club ados

Présentation :

Le club ados accueille les jeunes dans l'année de leur 12 ans jusqu'à 15 ans.

Le règlement intérieur s'applique à toute personne fréquentant le club.

Les adolescents sont placés sous la responsabilité de la commune dès leur prise en charge par les animateurs et durant le temps de leur présence.

A son arrivée dans la structure, chaque adolescent devra s'inscrire sur la fiche de présence.

L'équipe d'animation :

Le club ados est déclaré en qualité d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement auprès des services du Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport. Il se compose d'une équipe de direction et d'animation, ainsi que d'un surveillant de baignade.

Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont donc précises et clairement définies par des textes.

Participation aux activités

La participation aux activités et aux séjours proposés est valable sous réserve des conditions suivantes :

- Être inscrit au club ados,
- Respecter le règlement intérieur et les règles de vie collective propres à la structure,

Certaines **activités** nécessitent une participation financière ainsi qu'une réservation particulière (canoë, Karting, Bowling, laser game, mini-séjours, etc.).

Elle s'effectue et s'acquitte auprès du Guichet Unique en mairie centrale ou mairie annexe Île de Thau, sur présentation du ticket remis par le responsable du Club ados.

Aucune inscription aux activités et aux séjours ne sera prise par téléphone ou par courrier.

Une attestation d'aisance aquatique pourra être demandée pour la pratique de certaines activités telles que le rafting, canyoning, ou la voile. Ces activités seront encadrées par un animateur titulaire d'une qualification professionnelle.

Annulation d'une sortie ou activité :

Par l'adhérent :

En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation injustifiée, aucun remboursement ne sera envisagé.

Cependant, en cas de maladie, un avoir sera généré sur présentation d'un certificat médical.

Par la commune :

En cas d'annulation d'une activité par le service, la participation financière sera reportée sur une activité équivalente lors de la période de vacances suivant.

Santé

Toute maladie contagieuse devra être impérativement signalée par les parents.

En cas d'urgence, ou d'accident grave, la direction fera appel aux moyens de secours qu'il juge les plus adaptés (médecin, pompiers ...). Les responsables légaux de l'enfant seront immédiatement prévenus.

Le directeur veillera à prévenir la SDJES.

Transports

En fonction des activités, les adolescents peuvent être transportés, en mini-bus, bus, ou en train.

Dispositions relatives à la tenue et à l'hygiène

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux, même tenu en laisse.

Comportements, règles de vie et sanctions :

Le participant devra prendre connaissance des règles de vie de la structure et s'engager à les respecter. Une attitude correcte est exigée entre les adolescents ainsi qu'à l'égard du personnel d'encadrement et de service. Ils doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition (locaux, bus, mobilier, matériel pédagogique, etc.).

Tout manquement au respect des règles peut entraîner, selon la gravité des faits :

- un courrier d'informations aux familles,
- une rencontre des parents et du responsable afin de trouver une solution ensemble,
- une exclusion temporaire ou définitive de la structure si aucune amélioration n'est constatée ou en cas de faute grave.

Aucun remboursement ne sera effectué pour motif de renvoi définitif.

Vols et pertes

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur (téléphone portable, bijoux, argent, etc.).

Les jeunes sont seuls responsables de leurs affaires. La commune décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou détériorations commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure.

Modifications du présent règlement

Le présent règlement sera affiché dans les locaux du club ados. Ce règlement doit être obligatoirement signé par le responsable légal et l'adolescent puis joint au dossier d'inscription. Toute modification au présent règlement fera l'objet d'une communication.

Ces règles sont indispensables pour garantir un bon fonctionnement et le bien être des adolescents.

Modalités d'accueil, informations et contacts

MODALITÉS D'ACCUEIL

A la journée :

Arrivée entre
8h30 et 9h30
Départ entre
17h30 et 18h30
Avec repas tiré du sac

En demi-journée:

Arrivée entre
13h30 et 14h
Départ entre
17h30 et 18h30

- Organisation de sorties exceptionnelles
- Organisation de veillées jusqu'à 22h ou 23h

CLUB ADOS

Rue du Pasteur
Lucien Benoît
(école Langevin)

07/86/17/52/04

(uniquement pendant les vacances)

8h30 - 18h30

**Direction
de l'Éducation,
de l'Enfance
et de la Jeunesse**

11 rue Alsace Lorraine

**04/99/04/74/40
04/99/04/73/55**

8h30 - 17h30

GUICHET UNIQUE

Mairie centrale
8h00 - 16h00

Annexe Île de Thau
8h30 - 16h00

PUBLIC ACCUEILLI

Ados nés en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013